

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-EM-337 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
366 000 \$ POUR LE SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DU STATIONNEMENT DE LA PLAGE MAJOR,  
L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ET LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE  
DRAINAGE**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 10 mai 2022, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2022-EM-337 décrétant une dépense et un emprunt de 366 000 \$ pour le système d'éclairage du stationnement de la plage Major, l'installation de bornes de recharge et la mise à niveau du système de drainage.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 5 août 2022.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 10 mai 2022 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 8 août 2022.

Simon Lafrenière, greffier adjoint